

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES
OBJET : enquête publique relative au projet DE MODIFICATION N°1
DU PLU DE LA COMMUNE DE SIERCK-LES-BAINS

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Enquête publique est organisée en application des articles L 153-19 du code de l'urbanisme, L 621 31 et R 621 93 et suivants du code du patrimoine et L 123-10, et les L 123-13, L 123-9 et R 123-19 et suivant le code de l'environnement.

LIEUX, DATES ET JOURS DE DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Sierck-Les-Bains du 28 septembre 2020 à partir de 8h00 au 28 octobre 2020 inclus jusqu'à 18h00, soit 31 jours consécutifs. La Mairie de Sierck-Les-Bains constitue le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée à l'attention du commissaire enquêteur par courrier :

Monsieur Michel FEVRE - Commissaire enquêteur
Mairie de Sierck-Les-Bains
12 Quai des Ducs de Lorraine – 57480 SIERCK-LES-BAINS

CONSULTATION DU DOSSIER

Durant la seule période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le projet, émettre des remarques, prendre connaissance des observations émises par les citoyens : d'une part se rendre à la Mairie de Sierck-Les-Bains, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, et d'autre part sur le registre informatique ouvert quotidiennement à cet effet, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2031>. Un poste informatique sera mis à disposition aux heures d'ouverture de la mairie pendant la période de l'enquête publique pour permettre la consultation du dossier.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Monsieur Michel FEVRE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N°E20000053/67 de la Présidente du Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 29 juin 2020.

Monsieur FEVRE se tiendra à la disposition du public en Mairie de Sierck-Les-Bains, les jours et aux horaires suivants :

Le lundi 28 septembre 2020 de 10 h à 12 h

Le vendredi 16 octobre 2020 de 14 h à 17 h

Le mercredi 28 octobre 2020 de 14 h à 18 h

Il sera également possible de déposer ses observations et ses propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2031@registre-dematerialise.fr

AUTRES DISPOSITIONS :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

(3 bis rue de France - 57320 BOUZONVILLE), sur le site informatique de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières et en mairie de Sierck-Les-Bains pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté N° 2020-64 signé par le Président de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.